

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 (nouvelle lecture) - (n° 4404)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 20

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 2

À l'alinéa 38, substituer aux mots :

« et B »

les mots :

« , B et D ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision de date d'entrée en vigueur.